

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-030

du 02 juillet 2020

n°030

page 1/2

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39



PRESENTS (32) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIÉ, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Amine MESSAOUDENE, S. GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Séverine BART, Siméon FONGANG, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Didier SIMONET, Patricia BAZIN, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL.

POUVOIRS (6) : Corine FARINEAU donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Ahmed BEN DJILLALI donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Isabelle DUCHER donne pouvoir à Thomas BAUDIN
Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jeannie MARECOT

EXCUSES (1) : David SIMON

Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG

RAPPORTEUR : Madame Jeannie MARECOT

OBJET : Vente de repas au lycée Edouard BRANLY

Afin de suppléer à l'arrêt de la fabrication de ses repas pendant les travaux de réfection de sa cuisine, le lycée Edouard BRANLY a émis le souhait d'une collaboration avec l'Unité de Production Culinaire de la ville de Châtellerault pour la fourniture de ses repas et de ceux du lycée du Verger. Les travaux auront lieu du 1er septembre au 31 décembre 2020. Une prolongation jusqu'au 15 février 2021 est prévue en cas de retard dans la réalisation des travaux.

En raison de la demande tardive et des conditions liées à la gestion de la crise sanitaire, les modalités pratiques de la collaboration entre le lycée Branly et l'UPC restent à définir et conduiront à finaliser le projet de convention ci-joint.

* * * * *

CONSIDERANT que l'Unité de Production Culinaire a été retenue pour fournir ces repas,

CONSIDERANT que la capacité de production de l'Unité de Production culinaire permet la confection de ces 4 300 repas supplémentaires hebdomadaires soit environ 56 320 repas sur la période des travaux du 1er septembre au 31 septembre 2020,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- de fixer le prix de vente unitaire du repas à 3.00 euros TTC au lycée E. BRANLY, sur la période des travaux,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document et convention régissant les modalités de fonctionnement de cette cession de prestation culinaire,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20200702-030

du 02 juillet 2020

n°030

page 2/2

- d'inscrire au budget supplémentaire 2020 les crédits nécessaires au 251.1 / 60623 /5240 et les recettes correspondantes sur la ligne budgétaire 251.1 / 7067 / 5240

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La responsable du service juridique
Nadège GROLLIER

